

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2097

29 août 2008

### SOMMAIRE

<b>ABN Fiduciaire Intercontinentale S.A. . . . .</b>	<b>100638</b>	<b>HD Construct s.à r.l. . . . .</b>	<b>100638</b>
<b>Absolute Ventures S.A. . . . .</b>	<b>100625</b>	<b>Headlands New Eagle Holding S. à r.l. . . . .</b>	<b>100610</b>
<b>ACR Cargo Express Sàrl . . . . .</b>	<b>100644</b>	<b>Huwa S. à r.l. . . . .</b>	<b>100639</b>
<b>Adin Overseas S.A. . . . .</b>	<b>100615</b>	<b>ICGSLuxhold S.à r.l. . . . .</b>	<b>100654</b>
<b>Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A. . . . .</b>	<b>100641</b>	<b>Jardin du Pain S.à r.l. . . . .</b>	<b>100629</b>
<b>Aktiv Gartenbau Aktiengesellschaft S.A. . . . .</b>	<b>100641</b>	<b>J S + P Menuiserie S.A. . . . .</b>	<b>100636</b>
<b>AMB Canada Finco S.à r.l. . . . .</b>	<b>100612</b>	<b>Jupiter Investments S.A. . . . .</b>	<b>100642</b>
<b>AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. . . . .</b>	<b>100610</b>	<b>Juwe Esch S.à r.l. . . . .</b>	<b>100637</b>
<b>AMB Le Grand Roissy Holding 3 S.à r.l. . . . .</b>	<b>100610</b>	<b>Kerdi S.A. . . . .</b>	<b>100612</b>
<b>AMB UK Finco S. à r.l. . . . .</b>	<b>100611</b>	<b>Lainière Luxembourg S.A. . . . .</b>	<b>100644</b>
<b>AMB Villebon Holding S.à r.l. . . . .</b>	<b>100612</b>	<b>Les Caves de Pétange SA . . . . .</b>	<b>100627</b>
<b>Anglo American Investments 4 S.à r.l. . . . .</b>	<b>100613</b>	<b>Livinest S.A. . . . .</b>	<b>100613</b>
<b>Anglo American Luxembourg . . . . .</b>	<b>100614</b>	<b>Lux Unlimited S.A. . . . .</b>	<b>100644</b>
<b>Anglo Australia Investments . . . . .</b>	<b>100614</b>	<b>M &amp; C Digital Services S.A. . . . .</b>	<b>100642</b>
<b>Anglo Diamond Investments . . . . .</b>	<b>100615</b>	<b>Minorco . . . . .</b>	<b>100639</b>
<b>Aquarelle Europe S.à r.l. . . . .</b>	<b>100637</b>	<b>Nixxis Group S.A. . . . .</b>	<b>100647</b>
<b>Aristote Creation S.A. . . . .</b>	<b>100613</b>	<b>Parwa Finance S.A. . . . .</b>	<b>100644</b>
<b>AST Investments S.A. . . . .</b>	<b>100644</b>	<b>Parwa S.A. . . . .</b>	<b>100653</b>
<b>Aylesdale Holding S.A. . . . .</b>	<b>100631</b>	<b>PG Airport Prague S.à r.l. . . . .</b>	<b>100646</b>
<b>Bastian Print Solutions S.A. . . . .</b>	<b>100625</b>	<b>Procable S.A. . . . .</b>	<b>100638</b>
<b>Casaqira Holdings Sàrl . . . . .</b>	<b>100617</b>	<b>Providance Music S.A. . . . .</b>	<b>100637</b>
<b>Cristaldistri S.A. . . . .</b>	<b>100640</b>	<b>PSL Group S.A. . . . .</b>	<b>100640</b>
<b>C.S.A.E. . . . .</b>	<b>100647</b>	<b>Sausolito S.à r.l. . . . .</b>	<b>100652</b>
<b>DH ProjectCo 2 S.à r.l. . . . .</b>	<b>100637</b>	<b>Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l. . . . .</b>	<b>100643</b>
<b>Diffusion Finance S.à r.l. . . . .</b>	<b>100642</b>	<b>Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l. . . . .</b>	<b>100643</b>
<b>East West Express . . . . .</b>	<b>100646</b>	<b>Sinice S.A. . . . .</b>	<b>100616</b>
<b>Elchanan S.A. . . . .</b>	<b>100616</b>	<b>Taurus International . . . . .</b>	<b>100624</b>
<b>Ercalux S.A. . . . .</b>	<b>100634</b>	<b>Taurus Investments . . . . .</b>	<b>100638</b>
<b>Esmar S.A. . . . .</b>	<b>100611</b>	<b>Thot Corporation S.A. . . . .</b>	<b>100639</b>
<b>Européenne de Transports et de Locations S.A. . . . .</b>	<b>100641</b>	<b>T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl . . . . .</b>	<b>100614</b>
<b>General Investment Projects S.A. . . . .</b>	<b>100642</b>	<b>Universal Automation Systems S.A. . . . .</b>	<b>100615</b>
<b>Giaralpa Financing S. à r.l. . . . .</b>	<b>100643</b>	<b>Zach &amp; Rubensun Group S.A. . . . .</b>	<b>100625</b>
<b>Graphilux International S.A. . . . .</b>	<b>100639</b>		

**AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.995.

Il résulte de la résolution prise le 18 juin 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008101987/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02300. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Headlands New Eagle Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.211.

Il résulte de la résolution prise le 17 juillet 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008101988/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02289. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080117385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**AMB Le Grand Roissy Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.811.

Il résulte de la résolution prise le 17 juillet 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.

- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la société*  
TMF Corporate Services S.A.  
*Gérant*  
Signatures

Référence de publication: 2008101989/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**AMB UK Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.143.

Il résulte de la résolution prise le 17 juillet 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la société*  
TMF Corporate Services S.A.  
*Gérant*  
Signatures

Référence de publication: 2008101990/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Esmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.529.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/8/2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008101982/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01992. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 86.503,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

Il résulte de la résolution prise le 18 juin 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008101983/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**AMB Canada Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 22.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.485.

Il résulte de la résolution prise le 18 juin 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008101984/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Kerdi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.001.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Madame Michèle HELMINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

100613

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008101993/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Aristote Creation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.843.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2008*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Madame Michèle HELMINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Robert RECKINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008101994/550/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Livinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.128.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.

40, boulevard Joseph II - 1840 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008101992/550/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Anglo American Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.154.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 19 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 19 juin 2008.

La Société Deloitte S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg est élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 3 octobre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008101934/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.422.

—  
Le Conseil d'Administration a noté la démission effective au 30 avril 2004 de Mr. William T. Reynolds né le 26 mai 1948 à North Carolina, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 100 East Pratt Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008101938/13/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 19 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 19 juin 2008.

La Société Deloitte S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 30 juin 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008101931/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.825.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 20 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 20 juin 2008.

La Société Deloitte S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 28 juin 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100615

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008101928/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 20 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 20 juin 2008.

La Société Deloitte S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 3 juillet 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008101922/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Universal Automation Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 20.060.

—  
L'assemblée générale du 25 avril 2008 a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour les exercices 2008, 2009 et 2010

- la S.A. ERNST & YOUNG, demeurant à Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juillet 2008.

Pour extrait conforme

UNIVERSAL AUTOMATION SYSTEMS S.A.

A. SECK

Administrateur

Référence de publication: 2008102143/2725/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Adin Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.698.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 2008*

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg et demeurant au 219, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme  
Pour ADIN OVERSEAS S.A.  
Companies & Trusts Promotion S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008102159/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Elchanan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.449.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008102148/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Sinice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.533.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière le 27 juin 2008.*

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Maurizio Perego, né le 10 janvier 1956 à Milan (Italie), dirigeant d'entreprises, demeurant 2, Via Algardi, I-20148 Milan (Italie), président;

Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano (PU), employé privé, demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), employé privé, demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008102144/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Casaqira Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 140.774.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of July.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Mrs. Irene Maria LÜCKMANN, born in Bonaire (The Netherlands) on 5 August 1950, residing at 3731 De Garmo Lane, FI 33131 Miami, United States of America,

Hereby represented by Maître Delphine TEMPE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 23 July 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Casaqira Holdings Sàrl".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros) represented by 500 (Five Hundred) shares (parts sociales) of EUR 25 (Twenty Five Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 11a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### *Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31th day of December 2008.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Mrs. Irene Maria Lückmann, prenamed . . . . .	500	12,500	100%
TOTAL . . . . .	500	12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

For the purposes of the registration, the capital is valued at EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a sole director (gérant) for an undetermined period:

- Mr. Timothy P.J. van Dijk, Manager, born on 3 February 1968 in Tortola (British Virgin Islands), residing at 117, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 40, rue du Cure, L-1368 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Madame Irene Maria LÜCKMANN, née au Bonaire (Pays-Bas) le 5 août 1950, demeurant au 3731 De Garmo Lane, Fl 33131 Miami, USA,

Ci - après représentée par Maître Delphine TEMPE, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable "Société du Groupe").

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. La Société peut aussi utiliser ses fonds afin d'investir dans l'immobilier ou dans tous autres biens mobiliers ou immobiliers de toute sorte et forme.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Casaqira Holdings Sàrl".

#### **Art. 5. Siege social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15<sup>e</sup> jour du mois de juin, à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

*Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Madame Irene Maria Lückmann, préqualifiée . . . . .	500	12.500	100%
TOTAL . . . . .	500	12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.000,-.

*Résolution de l'associé unique*

1. La Société est administrée par un gérant unique pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Timothy P.J. van Dijk, Manager, né le 3 février 1968 à Tortola (Les Îles Vierges britanniques), demeurant au 117, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Le siège social de la Société est établi au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. TEMPE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 28 juillet 2008, LAC/2008/31405. — Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008102451/208/422.

(080118192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Taurus International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 53.603.

*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 25 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élu en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100625

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008102456/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Bastian Print Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.391.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102471/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02129. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Absolute Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.021.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2008*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à MOYEVRE GRANDE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008102475/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Zach & Rubensun Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.787.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gontran STIERNON, administrateur de sociétés, né à Namur en Belgique, le 21 janvier 1963 et demeurant à B-1380 Lasne, 1, clos Trou du Renard

2) La société anonyme «CARREDAS BUSINESS DEVELOPMENT S.A.», avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val. Ste. Croix (RC B No B 122.250), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gontran STIERNON, né à Namur en Belgique, le 21 janvier 1963 et demeurant à B-1380 Lasne, 1, clos Trou du Renard

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ZACH & RUBENSUN GROUP S.A.».

Cette société aura son siège sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités d'apporteur d'affaires à des personnes ou à des sociétés actives dans les secteurs du marketing et de la vente. Elle pourra également prendre des postes d'administrateurs dans d'autres sociétés.

Elle a aussi pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers ou bien en participation avec des tiers, la création, la valorisation et la gestion de brevets, de marques, d'enseignes via la mise en gestion, l'achat, la vente, la revente, la location ou la mise à disposition aux tiers desdits brevets, marques et enseignes ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut également s'intéresser par toute voie, dans la gestion de toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut faire des emprunts et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante mille euro (31.000,- €), divisé en cent actions de trois cent dix euro (310,- €) chacune.

Toutes les actions, sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2009.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié . . . . .	5 actions
2) La société anonyme «CARREDAS BUSINESS DEVELOPMENT» . . . . .	95 actions
Total: . . . . .	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante-quinze euros (1.475,- €).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur RIOULT Stéphane, administrateur de société, né à Neuilly sur seine (92), le 2 mai 1969, et demeurant en France à F-44300 Nantes au 3, avenue du Docteur Roux.

b) Monsieur ATTAL Didier, administrateur de société, né à Constantine, le 21 septembre 1960, et demeurant en Thaïlande à 83130 Phuket au 11/13 MooTanbon Rawai Amohoe Muang.

c) Monsieur RIHET Bruno, administrateur de société, né à Angers, le 29 mars 1966, et demeurant en France à F-49410 St Florent Le Vieil au lieu dit «La petite Vacherie».

3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société «Expert Us sprl», avec siège à B-1070 Bruxelles au 11B, boulevard Paepsem et inscrite au Registre des Personnes Morales sous le n° 0472.280.924.

4. le siège social de la société est fixé à L-1371 Luxembourg au 31, Val Sainte Croix.

5. est nommé administrateur-délégué: Monsieur ATTAL Didier, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: STIERNON, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10173. — Reçu: cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5% = 155,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 août 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008102448/207/106.

(080118497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

### Les Caves de Pétange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 1, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 140.786.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à PETANGE.

#### ONT COMPARU:

- Monsieur CORDEIRO DA FONSECA John, employé, demeurant à F-54810 LONGLAVILLE, 51, av. Bogdan Politansky né à Thionville, le 18/12/1981

- Madame HARTERT Régine, commerçante, demeurant à F-54150 BRIEY Résidence Le Corbusier, 127, née à NANCOIS SUR ORNAIN le 16/10/1951

ici représentée par Madame Gisèle HEYDEN, demeurant professionnellement à Pétange,

en vertu de 2 procurations annexées au présent acte

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société commerciale et de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LES CAVES DE PETANGE SA».

Cette société aura son siège sur le territoire de la commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités en rapport direct ou indirect avec la restauration en général et le secteur HORECA, l'organisation de banquets et réceptions, le service traiteur y compris l'organisation, la gestion et l'exploitation de restaurants, cafétérias, débit de boissons et toutes opérations de tourisme, d'hôtellerie, de divertissements et de loisirs, ainsi que le commerce d'articles cadeaux, fleurs et décorations. Elle pourra également s'intéresser à toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet et à la prise de participations sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, à l'exception de toutes activités réglementées par la loi du 5 avril 1993 et telle qu'elle a été modifiée par la suite, sur le secteur financier. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à des personnes morales ou physiques tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle opte également pour l'objet Soparfi tel que défini par la loi luxembourgeoise en vigueur. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310) chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur CORDEIRO DA FONSECA John: 50 actions
- Madame HARTERT Régine: 50 actions

Toutes les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 8.000 euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rémunérés ou non en fonction de la décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs ou non, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Chaque administrateur ou personne mandatée ne pouvant représenter qu'un seul administrateur à la fois. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier samedi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2009.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- sont nommés administrateurs pour un mandat non rémunéré:
  - a) Monsieur CORDEIRO DA FONSECA John ci-dessus dénommé
  - b) Madame HARTERT Régine ci-dessus dénommée
  - c) Madame MOUGENOT Sylvie née le 29/07/1978 à Mont-Saint-Martin demeurant F-54810 LONGLAVILLE, 51, av. Bogdan Politansky.
3. est appelé aux fonctions de commissaire: La société NG WEB BUSINESS S.A. en abrégé NWB S.A. (B79347) avec siège à rue d'Athus, 38, L-4710 PETANGE.
4. le siège social de la société est fixé à L-4735 PETANGE, rue J.B. Gillardin, 1.
5. Est nommé au poste d'administrateur-délégué pour un mandat rémunéré: Monsieur CORDEIRO DA FONSECA John ci-dessus dénommé.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HEYDEN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9890. — Reçu: cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5% = 155,-.

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 juillet 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008102447/207/105.

(080118475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Jardin du Pain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4510 Oberkorn, 33A, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 140.788.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Vera Lucia JESUS DE RESENDE, serveuse, demeurant à L-4626 Oberkorn, 79, rue de la Métallurgie.
2. Madame Marcela SOUZA XAVIER MACHADO, femme au foyer, demeurant à L-4808 Rodange, 4 Chemin de Brouck.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "JARDIN DU PAIN S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Oberkorn.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie avec petite restauration et vente,
- l'exploitation d'une épicerie avec accessoires,
- l'exploitation d'un commerce avec achat et vente de toutes marchandises,
- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut en outre exercer activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.-Madame Vera Lucia JESUS DE RESENDE, préдите, . . . . .	50 parts
2.-Madame Marcela SOUZA XAVIER MACHADO, préдите, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société pour le secteur de la vente boulangerie-pâtisserie, épicerie et commerce, pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel Fernando TEIXEIRA RIBEIRO, commerçant, demeurant à L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

Est nommée gérante technique dans le secteur du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration: Madame Marcela SOUZA XAVIER MACHADO, prédite.

Est nommée gérante administrative: Madame Vera Lucia JESUS DE RESENDE, demeurant à L-4626 Oberkorn, 79, rue de la Métallurgie.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4510 Oberkorn, 33a, rte de Belvaux.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JESUS DE RESENDE; SOUZA XAVIER MACHADO, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10027. - Reçu: soixante-deux euros cinquante cents, 12500 à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Mme BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008102449/203/89.

(080118580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

### **Aylesdale Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.782.

L'an deux mille huit le premier août.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société WILONA GLOBAL SA, société de droit panamien, ayant son siège social à Panama City, Panama, ici représentée par Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 29 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle veut constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AYLESDALE HOLDING S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toute opération généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays»

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en 3100 actions de dix euros.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou en partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou en partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL SA 3 . . . . .	3100
Total: trois mille cent actions . . . . .	3100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
  - Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg, le 13 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
  - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société Mayfair trust S.à.r.l., ayant son siège social 1, rue de Glacis.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ciampoli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 7 août 2008. Relation: EAC/2008/10544. - Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5%: 155,- euros.

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 août 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008102443/209/140.

(080118388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Ercalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9749 Fischbach, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 140.778.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit Amtssitz in Clerf.

Sind erschienen:

1. Frau Carmen MUTSCH, leitende Angestellte, wohnhaft in L-9964 Huldange 8, Op d'Burrigplatz.
2. Herr Eric MUTSCH, Bauklemptner, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland Oudler 47.

Die Erschienenen erklären eine Aktiengesellschaft (société anonyme) zu errichten, welcher sie die nachfolgende Satzung zugrunde legt.

**Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer****Art. 1.** Unter der Bezeichnung «ERCALUX S.A.» wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Fischbach (Clervaux). Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Heinerscheid verlegt werden. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Eisenwarenhandels. Darüberhinaus kann die Gesellschaft alle kaufmännischen Handlungen vornehmen die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen oder die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnten.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

**Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), verteilt auf eintausend (1.000) Aktien mit einem jeweiligen Wert von einunddreissig Euro (31,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder verringert werden, wobei die gleichen Mehrheitsverhältnisse wie im Falle der Abänderung der Satzung gelten.

**Titel III - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter («administrateur unique») bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift vom geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

##### *Übergangsbestimmungen*

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

##### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklären die Komparenten, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt 1.000 Aktien mit einem Nennwert von EUR 31,- pro Aktie, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von EUR 31.000,- zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

- Frau Carmen MUTSCH, vorbenannt .....	500 Aktien
- Herr Eric MUTSCH, vorbenannt .....	500 Aktien
Gesamt: .....	1.000 Aktien

##### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

100636

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwei tausend Euros zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

*Beschlüsse des Alleingeschafters*

Als dann haben die eingangs erwähnten Kompartenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 sowie diejenige der Kommissare wird auf 1 festgelegt.

*Zweiter Beschluss*

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1 Frau MUTSCH Carmen, vorgenannt.
2. Herr MUTSCH Eric, vorgenannt.
3. Frau MUTSCH-POST Annemie, Büroangestellte, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland Oudler 47.

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird Frau MUTSCH Carmen, vorgenannt, ernannt. Sie kann die Gesellschaft alleine verpflichten.

*Dritter Beschluss*

Herr MUTSCH Richard, Selbständig, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland Oudler 47, wird als Kommissar beauftragt.

*Vierter Beschluss*

Die Mandate des vorstehend ernannten Verwaltungsrates und Kommissars enden beim Abschluss der nächsten ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

*Fünfter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9749 Fischbach (Clervaux), Giallewee.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Clerf, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Mutsch, Mutsch E., Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 7 août 2008. Relation: CLE/2008/704. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5% = 155,- €.

*Le Receveur (signé): Rodenbour.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 8. August 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008102439/238/143.

(080118303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**J S + P Menuiserie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 102.445.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102464/800273/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 août 2008, réf. DSO-CT00134. - Reçu 101,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080118362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**DH ProjectCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.671.

—  
EXTRAIT

En date du 4 juillet 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Gérard Becquer dont le mandat a expiré le même jour.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Graeme Stening
- Cédric Stebel
- Laurent Belik

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008102484/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06266. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Providance Music S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 78.335.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102469/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02108. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Juwe Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 63.563.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102470/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02142. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Aquarelle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 95.826.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102466/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02079. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Taurus Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 15 mai 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg sont réélus en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008102472/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**ABN Fiduciaire Intercontinentale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.

R.C.S. Luxembourg B 105.689.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merkholtz, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102463/800215/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2008, réf. DSO-CT00059. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080118261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**HD Construct s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9169 Mertzig, 9, rue de Dellen.

R.C.S. Luxembourg B 106.646.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102465/1457/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 août 2008, réf. DSO-CT00135. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080118724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Procable S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.695.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102467/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02083. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Minorco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.139.

*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 25 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élu en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008102435/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Thot Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.009.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008102474/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02125. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Graphilux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 82.922.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102477/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02082. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Huwa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 103.862.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102476/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02047. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**PSL Group S.A., Société Anonyme,  
(anc. Cristaldistri S.A.).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 98.870.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CRISTALDISTRI S.A.», avec siège social à L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 303 du 16 mars 2004, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire THYES-WALCH, en date du 5 août 2004, publié au Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1112 du 4 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.870.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sandy CARNEIRO MANCO, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur civil, demeurant à Mamer.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale en «PSL GROUP S.A.», et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation d'études d'engineering portant sur les domaines techniques tel que le génie civil, la chimie, la mécanique, l'électricité, l'informatique ainsi que sur les domaines de gestion tel que le marketing, la vente et la formation.

Elle peut en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, financières, industrielles ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation de toute manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin exercer toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «PSL GROUP S.A.», et dès lors, de modifier l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PSL GROUP S.A."»

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social, et dès lors l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la réalisation d'études d'engineering portant sur les domaines techniques tel que le génie civil, la chimie, la mécanique, l'électricité, l'informatique ainsi que sur les domaines de gestion tel que le marketing, la vente et la formation.

Elle peut en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, financières, industrielles ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation de toute manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin exercer toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva Carneiro, S. Carneiro Manco, D. Lefevre, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008, LAC/2008/30165. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008102431/227/72.

(080118110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Européenne de Transports et de Locations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 75.372.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102468/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02122. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Aktiv Gartenbau Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, Maison 25A.

R.C.S. Luxembourg B 106.878.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merkholtz, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102462/800303/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2008, réf. DSO-CT00060. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080118264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.879.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merkholtz, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102461/800248/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2008, réf. DSO-CT00057. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080118273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Jupiter Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 62.548.

—  
*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 25 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élu en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008102428/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**General Investment Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.683.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102482/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02056. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Diffusion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 38.605.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102483/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02051. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**M & C Digital Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 29, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.401.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102485/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02022. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.778.150,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.119.

—  
EXTRAIT

La société Sonae Imobiliara Asset Management S.A., avec siège social à Lugar Do Espido - Via Norte, 4471-909 Maia, Portugal, un des gérants de la Société, a changé sa dénomination sociale en Sierra Asset Management - Gestão de Activos S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008102534/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04791. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.075,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.118.

—  
EXTRAIT

La société Sonae Imobiliara Asset Management S.A., avec siège social à Lugar Do Espido - Via Norte, 4471-909 Maia, Portugal, un des gérants de la Société, a changé sa dénomination sociale en Sierra Asset Management - Gestão de Activos S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008102538/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04784. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Giaralpa Financing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.374.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008102506/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05616. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**AST Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 62.497.

Le bilan au 31.12.2006 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008102502/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02646. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Lainière Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 45.650.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102501/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01802. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**ACR Cargo Express Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 81.660.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102479/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02113. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Lux Unlimited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 73.710.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102486/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02116. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Parwa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 85.407.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Parwa Finance SA, ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, ci-après "la Société", constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630 du 23 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2081 du 25 septembre 2007. La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.407.

#### *Bureau*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe HOELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie SCHEER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre BERNA, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille trente (1.030) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune, divisées en huit cent soixante quinze (875) actions ordinaires de la catégorie A, entièrement souscrites et libérées, et cent cinquante-cinq (155) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B, entièrement souscrites et libérées, représentant l'intégralité du capital social de un million trente mille (EUR 1.030.000) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. décision de convertir cinquante-deux (52) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune en cinquante-deux (52) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) chacune.

2. déclaration par les actionnaires quant à l'exercice de leur droit de souscription préférentiel en relation avec les cinquante-deux (52) actions à convertir.

3. détermination des droits et obligations attachés aux cinquante-deux (52) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties.

4. modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir cinquante-deux (52) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune en cinquante-deux (52) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Tous les actionnaires, à l'exception de l'actionnaire majoritaire, déclarent renoncer au droit de souscription préférentiel en relation avec les cinquante-deux (52) actions à convertir.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'attacher, sans préjudice des droits résultant de la loi, aux cinquante-deux (52) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties les droits et obligations suivants:

Les actions privilégiées de la catégorie B sont des actions sans droit de vote, et sous réserve des cas énumérés à l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales ou des statuts, il n'est pas tenu compte des actions privilégiées sans droit de vote pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les assemblées générales.

Les actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties par la présente assemblée donnent droit à un dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales égal à cinq (5) pour cent de leur valeur nominale. En outre, chaque action privilégiée de la catégorie B donne droit à un dividende privilégié égal à un montant correspondant à 0,1 (zéro virgule un) pour cent du bénéfice net, déduction faite des montants touchés à titre de dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Les actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties par la présente assemblée confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport.

100646

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 1.030.000,- (un million trente mille euros) représenté par 823 (huit cent vingt-trois) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et par 207 (deux cent sept) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant également une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes intégralement libérées.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31888. - Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 août 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008102414/232/84.

(080118936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**East West Express, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 48.182.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102481/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02149. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080118395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.818.

En date du 04 juillet 2008, PDC NL I BV une société de droit néerlandais ayant son siège social à Evert van de Beekstraat, 310, 1118 CX Schiphol enregistrée au registre de commerce sous le numéro 34246262 associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- acceptation des démissions de:

\* Monsieur Edward Francis Lyons III, gérant de la Société, avec effet au 4 juillet 2008

\* Monsieur Olivier Charles CG Marbaise, gérant de la Société, avec effet au 4 juillet 2008

- nominations au poste de gérants de:

\* Monsieur Max Florian Kreuter, gérant de la Société, avec effet au 4 juillet 2008 et pour une période indéterminé résident à Wittelsbacherplatz 80333 Munchen

\* Monsieur David Nelson Bradford, gérant de la Société, avec effet au 4 juillet 2008 et pour une période indéterminé résidant à Campus drive, 4th Floor, 8, N507054 Parsipanny, USA

En date du 9 juillet 2008, 13.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune représentant la moitié du capital social de la Société ont été transférées de la société PDC NL I BV prénommé à la société EuroPrisa Luxembourg Holding Company Sàrl une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131414, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

*PG AIRPORT PRAGUE S.à.r.l*

Olivier Charles CG Marbaise

Référence de publication: 2008102725/8609/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04253. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Nixxis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.958.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 octobre 2007*

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

1. Mr François de Carbonnel demeurant 8, boîte 4, rue de Crayer à B-1000 Bruxelles est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

2. La société SEGIP SPRL dont le siège social est situé 1, rue de la Belle au Bois Donnant à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal à 10.30 heures.

Pour extrait conforme

Marc TEMMERMAN

Référence de publication: 2008102384/792/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02942. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**C.S.A.E., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 51.905.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.S.A.E.", avec siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, constituée sous la dénomination de "AIR SERVICE INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 530 du 17 octobre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 444 du 13 août 1997, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire DECKER, en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 185 du 27 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 922 du 21 décembre 1998, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 21 juin 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1247 du 27 août 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 51.905.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant à Bofferdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de dix-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 19.013,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), sans création d'actions nouvelles, par apport en espèces.
2. Adaptation de la forme juridique de la société à celle d'une société anonyme unipersonnelle.
3. Refonte complète des statuts.
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard SCHUTZ.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 19.013,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique, à savoir Monsieur Bernard SCHUTZ, administrateur de société, demeurant à L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis.

Est ensuite intervenu Monsieur Bernard SCHUTZ, prénommé,  
représenté par Madame Christine PICCO, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 juillet 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de dix-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 19.013,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale de modifier les statuts pour leur donner la teneur de ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "C.S.A.E."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente et la location de matériel aéroportuaire et de pièces détachées d'aéronefs;
- le financement d'aéronefs ainsi que de moteurs, d'Avionique;
- l'engineering (études, services, consulting, etc.) dans le domaine aéronautique.

La société a en outre pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1928 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille, se composant de tous titres et brevets et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières, à l'exception de celles de marchand de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractères patrimoniales, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou de son extension.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéoconférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, à savoir:

Monsieur Bernard SCHUTZ, administrateur de société, né à La Garenne Colombes (France), le 17 octobre 1958, demeurant à L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis,

et d'approuver et ratifier tous actes et documents signés par lui dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué depuis l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille un.

Le mandat de l'administrateur unique expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille quatorze.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ferron, L. Tran, C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. LAC/2008/31058. - Reçu à 0,50 %: quatre-vingt-quinze euros sept cents (€ 95,07).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008102388/227/252.

(080118170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Sausolito S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.750.

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "SOROL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.441,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

2.- Monsieur Jean FABER, prénommé,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jean FABER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "SAUSOLITO", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2954 du 19 décembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire REUTER en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 194 du 24 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 133.750, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de mille six cent cinquante (1.650) parts sociales, en date 3 janvier 2008, par la société à responsabilité limitée "EUROPEAN BUILDING S.à r.l." ayant son siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, à la société anonyme "SOROL S.A.", prénommée.

2. La société anonyme "SOROL S.A.", prénommée, est dès lors l'associée unique de la société après la cession de parts qui précède.

3. Ensuite, l'associée unique décide, par ses représentants prénommés, de modifier l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 177.500), représenté par mille sept cent soixante-quinze (1.775) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les mille sept cent soixante-quinze (1.775) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, à savoir "SOROL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt."

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Piek, J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. LAC/2008/27459. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008102412/227/49.

(080118554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Parwa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.614.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Parwa SA, ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, ci-après "la Société", constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 553 du 20 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2096 du 26 septembre 2007.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79.614.

*Bureau*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe HOELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie SCHEER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre BERNA, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cent soixante dix-sept (1.177) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune, divisées en mille et une (1.001) actions ordinaires de la catégorie A, entièrement souscrites et libérées, et cent soixante-seize (176) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B, entièrement souscrites et libérées, représentant l'intégralité du capital social de un million cent soixante-dix-sept mille (EUR 1.177.000) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. décision de convertir cinquante-neuf (59) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune en cinquante-neuf (59) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) chacune.

2. déclaration par les actionnaires quant à l'exercice de leur droit de souscription préférentiel en relation avec les cinquante-neuf (59) actions à convertir.

3. détermination des droits et obligations attachés aux cinquante-neuf (59) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties.

4. modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir cinquante-neuf (59) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) euros chacune en cinquante-neuf (59) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) chacune.

*Deuxième résolution*

Tous les actionnaires, à l'exception de l'actionnaire majoritaire, déclarent renoncer au droit de souscription préférentiel en relation avec les cinquante-neuf (59) actions à convertir.

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'attacher, sans préjudice des droits résultant de la loi, aux cinquante-neuf (59) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties les droits et obligations suivants:

Les actions privilégiées de la catégorie B sont des actions sans droit de vote, et sous réserve des cas énumérés à l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales ou des statuts, il n'est pas tenu compte des actions privilégiées sans droit de vote pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les assemblées générales.

Les actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties par la présente assemblée donnent droit à un dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales égal à cinq (5) pour cent de leur valeur nominale. En outre, chaque action privilégiée de la catégorie B donne droit à un dividende privilégié égal à un montant correspondant à 0,085 (zéro virgule zéro quatre vingt-cinq) pour cent du bénéfice net, déduction faite des montants touchés à titre de dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Les actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B converties par la présente assemblée confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport.

### Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 1.177.000,- (un million cent soixante dix-sept mille euros) représenté par 942 (neuf cent quarante-deux) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et par 235 (deux cent trente-cinq) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant également une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes intégralement libérées.

### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

### Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31889. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 août 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008102415/232/85.

(080118928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

### ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

In the year two thousand and eight, on the second of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

Investment Circle Germany-Spain S.A., a public limited company organised under the laws of Spain, having its registered office at Ayala 66, Madrid, Spain, registered with the Mercantile Registry of Madrid and with tax identification number ("CIF") A84702588,

here represented by Ms. Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid on 30 June 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ICGSLuxhold S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies Register under number B 122.188, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 11 October 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 89, dated 31 January 2007 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have been

amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 31 January 2008 published in the Mémorial number 613, dated 12 March 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 42,750.-), so as to raise it from its present amount of three hundred nine thousand five hundred twenty-five euro (EUR 309,525.-) up to three hundred fifty-two thousand two hundred seventy-five euro (EUR 352,275.-) through the issue of one thousand seven hundred ten (1,710) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Subscription and payment*

The new shares have been subscribed by Investment Circle Germany-Spain S.A., prequalified, at the price of four million two hundred seventy-five thousand two hundred eighty-five euro (EUR 4,275,285).

The shares subscribed by Investment Circle Germany-Spain S.A., prequalified, have been paid up by a contribution in kind consisting of one thousand seven hundred ten (1,710) shares in ICGS-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.668.

The proof of the existence of and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

All the conditions as set forth by Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

The total contribution of four million two hundred seventy-five thousand two hundred eighty-five euros (EUR 4,275,285) by Investment Circle Germany-Spain S.A. consists of forty-two thousand seven hundred fifty euros (EUR 42,750.-) for the capital and four million two hundred thirty-two thousand five hundred thirty-five euros (EUR 4,232,535) for the issue premium.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at three hundred fifty-two thousand two hundred seventy-five euro (EUR 352,275.-) represented by fourteen thousand ninety-one (14,091) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 2,500.- Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Investment Circle Germany-Spain S.A., une société constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Ayala 66, Madrid, Espagne, enregistrée au Mercantile Registry of Madrid et ayant l'identifiant fiscal («CIF») A84702588,

ici représentée par Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 30 juin 2008.

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de ICGSLuxhold S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.188, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le

«Mémorial») numéro 89 en date du 31 janvier 2007 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 janvier 2008 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 613 en date du 12 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 42.750,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 309.525,-) jusqu'à trois cent cinquante-deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 352.275,-) par l'émission de mille sept cent dix (1.710) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Souscription et paiement*

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par Investment Circle Germany-Spain S.A., prénommée, au prix de quatre millions, deux cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 4.275.285).

Les parts sociales ainsi souscrites par Investment Circle Germany-Spain S.A., prénommée, ont été payées par un apport en nature consistant en mille sept cent dix (1.710) parts sociales de la société ICGS-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.668, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Toutes les conditions prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, ont été respectées afin d'exempter l'apport susmentionné du droit d'apport.

L'apport total de quatre millions deux cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 4.275.285) par Investment Circle Germany-Spain S.A. consiste en quarante-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 42.750) pour le capital et en quatre millions deux cent trente-deux mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 4.232.535) à titre de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante-deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 352.275,-) représenté par quatorze mille quatre-vingt-onze (14.091) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 2.500,- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27429. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008102417/211/124.

(080118570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.